

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°200

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique, MESSEZ Marie-francoise, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtout, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Solene DA SILVA

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Jean Paul GILLY

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX

Direction des Finances/

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2022 du budget principal**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1 ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021 modifiée, relative au Budget primitif 2021 du Budget principal de la ville d'Aubervilliers ainsi que le Budget Supplémentaire 2021 et la Décision Modificative n°1 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1612-1 du CGCT, il est loisible à la Commune, sur autorisation du Conseil municipal jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que les crédits réels d'investissement ouverts en 2021 au budget principal hors remboursement de la dette s'élevaient à 50 909 947 € ;

Considérant que le montant maximal des crédits provisoires 2021 s'élève par conséquent à 12 727 487 € ;

Considérant que la continuité du service public implique d'assurer une disponibilité budgétaire.

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 9 se sont abstenus(Katalyne BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 1 ne prend pas part au vote (Dominique HE)

DELIBERE :

APPROUVE dans l'attente du vote budget primitif 2022 du budget principal de la ville, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-après. Les sommes sont exprimées en euros.

OPERATION	CREDITS PROVISOIRES 2022
TOTAL 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000
TOTAL 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	289 075
TOTAL 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	127 625
TOTAL 4541 – TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	250 000
TOTAL 050 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	1 436 750
TOTAL 051 – TRAITEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS	611 000
TOTAL 060 – SÉCURISATION DES BÂTIMENTS	60 000
TOTAL 062 – PROGRAMME ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS	100 000
TOTAL 063 – CONTRAT D'EXPLOITATION CENTRE NAUTIQUE	59 000

TOTAL 064 – CONTRAT D'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE	113 100
TOTAL 070 – PARC INFORMATIQUE	334 290
TOTAL 071 – PARC DE VÉHICULES	91 595
TOTAL 072 – MOBILIER-MATÉRIEL DE BUREAU DES SERVICES	58 113
TOTAL 073 – MATÉRIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	180 262
TOTAL 074 – MATÉRIEL ET MOBILIER SCOLAIRES	87 813
TOTAL 080 – RÉSERVES FONCIÈRES	900 000
TOTAL 081 – PORTAGE FONCIER	1 015 415
TOTAL 083 – ETUDES	35 000
TOTAL 084 – TRAVAUX DE DÉMOLITION	7 500
TOTAL 085 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	47 500
TOTAL 090 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES A L'OPH	50 000
TOTAL 091 – PARTICIPATIONS OPERATIONS D'AMENAGEMENT	214 647
TOTAL 093 – AUTRES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	169 397
TOTAL 106 – EGLISE NOTRE DAME DES VERTUS	70 000
TOTAL 114 – PNRQAD	258 125
TOTAL 134 – CREATION DE CLASSES	129 617
TOTAL 136 – DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION	246 500
TOTAL 137 – AMENAG TERRAINS FAMILIAUX GENS DU VOYAGE	5 000
TOTAL 138 – THEATRE DE LA COMMUNE	2 500
TOTAL 143 – RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE	164 006
TOTAL 146 – PROGRAMME D'ECONOMIE D'ENERGIE	54 500
TOTAL 147 – GROUPE SCOLAIRE DU LANDY	150 000
TOTAL 148 - CENTRE AQUATIQUE DU FORT	2 270 000
TOTAL 149 – GROUPE SCOLAIRE FORT D'AUBERVILLIERS	1 300 000
TOTAL 151 – REAMENAGEMENT DU CENTRE NAUTIQUE	115 000
TOTAL 152 – TRAVAUX AU CTM	25 000
TOTAL 153 – CRECHE DU FORT	63 715
TOTAL 154 – HALLE DU MONTFORT	20 000
TOTAL 155 – CRECHE LE MAUT	366 694
TOTAL 156 - RENOVATION STADE DELAUNE	44 750
TOTAL 157 - RENOVATION STADE DR PIEYRE	60 000
TOTAL 158 - EXTENSION GYMNASE GUY MOQUET	143 000
TOTAL 160 – NPNRU EMILE DU BOIS - MALADRERIE	25 000
TOTAL 161 – NPNRU VILLETTE - 4 CHEMINS	25 000
TOTAL 163 – RELOCALISATION BATIMENT PM	50 000
TOTAL 165 – AMENAGEMENT DU PAVILLON SQUARE STALINGRAD	16 000
TOTAL 166 – HALLE VILLETTE 4 CHEMINS	10 000
TOTAL 167 – SALLE DE BOXE	495 000
TOTAL 169 – RENOVATION THERMIQUE PISCINE PERATOU	280 000
TOTAL GENERAL	12 727 487

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois

après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/12/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20211209-lmc122694-DE-1-1
Publiée le : 17/12/21
Certifiée exécutoire : 13/12/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

